

Conseil Municipal du 16 mars 2009

Etaient présents : M. Jean-Marie MULLER, Maire, MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Christian DIDIERJEAN, Mme Charlotte GAUDEL, Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM Jean-Noël RAFFNER, , Mmes Joëlle BOHRHAUER, Chantal PERRIN, Tania MUSY, Catherine FAYOLLE, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Monsieur Jacky FUNK qui a donné pouvoir à Monsieur Claude PIERREVELCIN pour tout vote et décision, Monsieur Denis PIERREVELCIN qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MULLER pour tout vote et décision.

Absente : Mlle Marie LITHARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Roger CLAUDEPIERRE est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) AFFAIRES FINANCIERES

1. Adoption du Compte administratif 2008 et du budget 2009 de la Commune

Compte administratif 2008

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE présente au Conseil Municipal le compte administratif 2008 de la Commune. Suite à la vérification qui a été faite avec les services de la Trésorerie, il apparaît que ces comptes correspondent aux constatations comptables du Percepteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté comme suit, en Euros :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 447 346,59	586 455,30
Recettes	1 888 410,30	334 110,69
Solde	441 063,71	-252 344,61
Excédent N-1	946 340,22	
Excédent cumulé	1 387 403,93	
couverture déficit inv.	-252 344,61	
Excédent fonctionnement	1 135 059,32	

- DIT que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement cumulé ainsi constaté sera affecté au budget 2009, pour assurer d'une part la couverture du déficit d'investissement de l'année 2008, pour un montant de 252 344,61 €uros, et pour abonder les recettes de la section de fonctionnement, pour un montant de 1 135 059,32 €uros.

Budget de la commune 2009

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le budget primitif 2009 pour la Commune. Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 14, s'établi comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	511 100,00	70	Produits des services	277 300,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	641 300,00	73	Impôts et taxes	899 700,00
65	Autres charges de gestion courantes	330 700,00	74	Dotations, subventions, participations	612 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 483 100,00	75	Autres produits de gestion courante	54 000,00
66	Charges financières	36 300,00	Total des recettes de gestion courante		1 843 000,00
22	Dépenses imprévues	4 600,00	Total des recettes réelles		1 843 000,00
Total des dépenses réelles		1 524 000,00	Résultat reporté		1 135 059,32
23	Virement à la section d'investissement	1 454 059,32	TOTAL		2 978 059,32
Total des dépenses d'ordre		1 454 059,32			
TOTAL		2 978 059,32			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	253 812,59	13	Subventions reçues	335 000,00
23	Immobilisations en cours	693 910,73	16	Emprunts et dettes assimilés	350 000,00
Total des dépenses d'équipement		947 723,32	Total des recettes d'équipement		685 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	78 830,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	79 083,00
Total des dépenses financières		78 830,00	1068	Dotations, fonds divers et réserves	252 344,61
Total des dépenses réelles		1 026 553,32	Total des recettes financières		331 427,61
Restes à réaliser 2008		1 191 589,00	Total des recettes réelles		1 016 427,61
Résultat reporté		252 344,61	21	Virement de la section de fonctionnement	1 454 059,32
TOTAL		2 470 486,93	TOTAL		2 470 486,93

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget primitif de la Commune, présenté par chapitre, pour l'exercice 2009.

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE propose d'augmenter de 2% le taux des impôts directs locaux cette année, pour les taxes d'habitation et le foncier bâti.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'augmenter de 2% les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2009. Ces taux se répartissent comme suit :

TAUX 2009

▪ Taxe d'habitation	11,63 %
▪ Foncier bâti	12,37 %
▪ Foncier Non Bâti	85,02 %

Détail des investissements communaux pour 2009.

Le Conseil Municipal examine les différents projets d'investissements pour l'exercice 2009, tels qu'ils sont retracés dans le budget primitif.

Ces projets d'investissements se détaillent comme suit (en Euros) :

INVESTISSEMENTS 2009			
	report 2008	Nouveau	TOTAL
DEPENSES FINANCIERES		78 830	78 830
Organismes bancaires		76 000	76 000
Dépôts et cautionnements reçus		2 500	2 500
Remboursement CAF		330	330
OPERATIONS D'ORDRE		252 344,61	252 344,61
Résultat n-1 reporté		252 344,61	252 344,61
BATIMENTS	1 017 089	440 910,73	1 457 999,73
Entretien des bâtiments communaux		10 000	10 000
Atelier communal	1 017 089	430 910,73	1 447 999,73
VOIRIE	45 000	225 000	270 000
Eclairage public		5 000	5 000
Signalisation		5 000	5 000
Aménagements cimetière		15 000	15 000
Opérations 2008	45 000		45 000
Opérations nouvelles 2009		200 000	200 000
DIVERS	139 500	271 812,59	411 312,59
Matériels divers		148 812,59	148 812,59

Achat d'un camion		100 000	100 000
Réservoir incendie		10 000	10 000
Travaux syndicat mixte Weiss Amont		23 000	23 000
Achat de terrains	129 500		129 500
TOTAL	1 191 589	1 278 897,93	2 470 486,93

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le programme d'investissement tel qu'il apparaît dans le budget primitif de l'exercice 2009,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de conclure tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme d'investissement.

Plan de financement pour l'aménagement d'un préau à l'école maternelle de Lapoutroie

Madame Charlotte GAUDEL, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires indique aux membres du conseil municipal que suite aux demandes renouvelées des enseignantes de l'école maternelle de Lapoutroie, plusieurs devis ont été demandés pour l'aménagement d'un préau dans la cour de l'école.

Le devis retenu est celui de l'entreprise « MISTER BOIS » pour un montant de 10 623 € HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Charlotte GAUDEL, Adjointe

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'opération d'aménagement d'un préau à l'école maternelle de Lapoutroie
- DIT que cette opération, d'un montant de 10 623 € HT, sera financée comme suit :
 - o Enveloppe parlementaire : 5 000 €
 - o Fonds propres : 5 623 €
- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2009
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'octroi de la subvention sénatoriale auprès de Monsieur Hubert HAENEL, Sénateur

Programme de voirie et concours de la DDE

Monsieur Christian DIDIERJEAN présente le programme de voirie 2009 qui sera réalisé selon les résultats des appels d'offres et dans la limite de l'enveloppe de 200 000 € TTC.

Seront traités en priorité :

- la rue des Aulnes (réfection des bordures et création d'un mur de soutènement)
- la rue du Docteur Macker (réfection des enrobés et création d'une glissière de sécurité)
- le chemin rural dit du Bâa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de consacrer une enveloppe de 200 000 €uros TTC à la réalisation du programme de voirie 2009, honoraires compris.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus,
- SOLLICITE le concours de la D.D.E. pour assurer la mission d'ingénierie pour la rue des Aulnes et la rue du Docteur Macker,
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et les pièces y afférant,
- AUTORISE le représentant légal à approuver l'estimation prévisionnelle définitive dans la limite d'une variation de 10 % par rapport à l'estimation prévisionnelle provisoire concernant les travaux susvisés.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2009.

Plan de financement pour l'aménagement du chemin rural dit du Bâa

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que le chemin du Bâa est un chemin rural. A ce titre, il ne peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général mais est éligible au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Le devis pour l'aménagement du chemin (reprofilage et revêtement en enrobés) et la création d'un talus s'élève à 73 990 € HT, soit 88 492,04 € TTC. Ce montant est conforme à l'enveloppe de 200 000 € TTC prévue dans le cadre du budget pour le programme de voirie.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'opération d'aménagement du chemin rural dit du Bâa
- DIT que cette opération, d'un montant de 73 990 € HT, sera financée comme suit :
 - o DGE (30%) : 22 197 €
 - o Fonds propres : 51 793 €
- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2009 (article 2315)
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'octroi de la DGE auprès des services de l'Etat.

Subventions versées aux associations en 2009 et signature d'une convention pour le versement de la subvention à l'association « Les P'tits Welches »

Les subventions versées aux associations et autres organismes apparaissent dans le tableau suivant ; pour les associations communales, seules les associations qui ont déposé une demande écrite correspondant aux critères définis par la commission associative et validés par le conseil municipal se voient attribuer une subvention.

Pour l'école de musique, l'ASOL, le tennis, le judo, le montant est calculé sur le nombre d'élèves de moins de 18 ans et est conforme au versement effectué par le Conseil Général.

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente, pour information, le bilan 2008 et le budget prévisionnel 2009 de l'Association « Les P'tits Welches ». Afin de garantir le fonctionnement de la structure, il sera proposé de verser à l'association une subvention d'équilibre s'élevant à 25 726 € (besoin de financement pour le budget 2009 s'élevant à 38 000 € moins 12 174 € correspondant au résultat favorable de l'exercice 2007) pour laquelle il sera nécessaire de conclure une convention.

SUBVENTIONS 2009

En Euros	Montant 2009			
1) COOPERATIVE SCOLAIRE				
	EP	Mat Lap	Mat Hach	€
Par élève:	1 257	580	128	1 965
St Nicolas:	463	243	54	760
Sorties pédagogiques 1 par classe en primaire et 2 en mat (X 102 €)	426	213	107	746
Projets d'école	2 118	1 068	236	3 422
	4 265	2 105	524	6 893
2) AUTRES ORGANISMES				
	Base			Nbre
CULTURE				
Ecole de musique (élève/mois)	10,20		32	3 264
Bibliobus				56
Concordia remplacement d'une trompette				1 500
ASCL Bibliothèque				3 403
				8 223
SPORT				
Club football ASOL / joueur	6,10		52	317
ASOL emploi + entretien				16 299
Judo-club / judoka	6,10		55	336
Paris Colmar à la marche				93
Tennis club	6,10		53	323
Tennis club (stage été dans les Alpes – réserve projet)				340
				17 708
AUTRES				
"Argile"(aide aux toxicomanes)				46
"Espoir"				300
Assoc lutte contre alcoolisme				47
Bal du 14 juillet (soc. Org)				450
Donneurs de sang (prime d'assurance 2008/2009)				154
GAS prestations sociales	52,63		19	1 140
Prévention routière				45
Ligue contre le cancer				100
Restos du cœur Orbey				150
<u>Voyage scolaire</u>	par jour	nb jours		
Mélanie MICHEL	11,25	7		79
<u>Stage étudiant</u>				
Nicolas BOHRHAUER				300
Perrine DEFRASNE				300

		3 111
P'tits welches		
P'tits welches année n		38 000
P'tits welches solde n-1		-12 274
		25 726
S/tot autres organismes		54 768
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS		61 661
AUTRES AIDES	<i>Article</i>	
Matériel terrain football (tondeuse)	6 554	1 331
Réserve pour projets	022	4 600
CCAS	65 736	1 500

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A la majorité des membres présents ou représentés, M. Jean-Marie MULLER et Mme Joëlle BOHRHAUER ne participant pas au vote,

- ACCEPTE le versement des subventions aux différentes associations listées dans le tableau ci-dessus;
- ACCEPTE plus particulièrement le versement à l'association « Les P'tits Welches » d'une subvention d'équilibre qui s'élève à 25 726 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Les P'tits Welches », pour le versement de ladite subvention, conformément à la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (subvention supérieure à 23 000 €).

ONF - Programme de travaux – état de prévision des coupes 2009

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré lors d'une réunion d'adjoints le garde-forestier local, M. ENGEL ainsi que le responsable de l'unité territoriale, M. GERARD. Les élus ont indiqué à l'ONF qu'ils souhaitaient diminuer le programme de travaux prévu, afin de limiter le plus possible un éventuel déficit prévisible, vu la conjoncture actuelle.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

A. Concernant l'état des coupes et le programme de travaux :

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2009 suivant :
 1. coupes à façonner pour un volume total de 3 248 m³ pour une recette brute estimée à 188 970 €uros HT (la recette nette prévisionnelle, hors maîtrise d'œuvre, étant de 74 370 €uros HT),
 2. coupes en vente sur pied pour un volume total de 360 m³ pour une recette nette estimée à 1 080 €uros HT.
- APPROUVE un programme de travaux en forêt communale diminué de 20 000 € par rapport à la proposition de l'ONF,

- DEMANDE à l'ONF de s'engager à présenter en fin d'année un bilan excédentaire
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents, conventions ou devis, relatifs à ces travaux,

B. Concernant les contrats de vente de gré à gré sous contrat :

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2009 soit 986 m3 de bois façonnés, en contrats d'approvisionnements en vente groupée
- DIT toutefois que la validation des ventes n'interviendra qu'après examen des critères des contrats et notamment le comparatif des prix conclus par l'ONF et les prix du marché.

2. Adoption du Compte administratif 2008 et du budget 2009 Eau et assainissement

Compte administratif 2008

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE présente au Conseil Municipal le compte administratif 2008 du service eau et assainissement. Suite à la vérification qui a été faite avec les services de la Trésorerie, il apparaît que ces comptes correspondent aux constatations comptables du Percepteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2008 du service eau et assainissement, arrêté comme suit, en Euros :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	178 954,14	105 556,63
Recettes	224 486,45	137 242,62
Solde	45 532,31	31 685,99
Excédent/ déficit n-1	74 277,05	
Excédent cumulé	119 809,36	-
couverture déficit inv.	0	
Excédent fonctionnement	119 809,36	

- DIT que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement cumulé ainsi constaté sera affecté au budget 2009, pour abonder les recettes de la section de fonctionnement, pour un montant de 119 809,36 Euros.

Budget du service eau et assainissement 2009

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2009 pour le service « eau et assainissement », établi en Euros.

Par conséquent, le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 49, s'établi comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	148 300,00	70	Vente de produits	212 200,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	24 900,00	Total des recettes réelles d'exploitation		212 200,00
Total des dépenses de gestion courante		173 200,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 700,00
66	Charges financières	12 000,00	Résultat reporté		119 809,36
67	Charges exceptionnelles	17 700,00	TOTAL 342 709,36		
68	Dotations aux amortissements	25 300,00			
Total des dépenses réelles		228 200,00			
23	virement à la section d'investissement	114 509,36			
Total des dépenses d'ordre		114 509,36			
TOTAL		342 709,36			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	187 995,35	13	Subventions d'investissement	16 200,00
Total des dépenses d'équipement		187 995,35	16	Emprunts et dettes assimilés	45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 000,00	Total des recettes d'équipement		61 200,00
Total des dépenses financières		34 000,00	28	Amortissements des immobilisations	25 300,00
Total des dépenses réelles		221 995,35	Total des recettes financières		25 300,00
Restes à réaliser 2008		0	Total des recettes réelles		86 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 700,00	21	Virement de la section de fonctionnement	114 509,36
TOTAL		232 695,35	Solde d'exécution positif reporté		31 685,99
			TOTAL 232 695,35		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,
- ADOPTE le budget primitif du service eau et assainissement pour l'exercice 2009.

Détail des investissements « eau et assainissement » pour 2009.

Le Conseil Municipal examine les différents projets d'investissements pour l'exercice 2009, tels qu'ils sont retracés dans le budget primitif.
Ces projets d'investissements se détaillent comme suit (en Euros) :

Assainissement Altenbach:	77 000,00
Forage tranche 1	60 000,00

Source Mollard	35 000,00
Remboursement emprunts	34 000,00
Amortissement subventions	10 700,00
Radio-relevés	8 500,00
Opérations diverses	7 495,35
TOTAL	232 695,35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le programme d'investissement tel qu'il apparaît dans le budget primitif de l'exercice 2009,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de conclure tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme d'investissement.

Plan de financement pour la réalisation d'un forage de reconnaissance aux Mérelles

Monsieur Clément LOING, Adjoint indique aux membres du conseil municipal qu'il est envisagé de procéder à la réalisation d'un forage pour la recherche d'eau dans le secteur des Mérelles. Ce forage est nécessaire aussi bien d'un point de vue quantitatif (ressources en eau limitées sur le réservoir des Mérelles, notamment en période estivale, projets immobiliers qui seront raccordés partiellement sur ce réservoir...) que qualitatif (recherche d'eau en souterrain afin de limiter éventuellement le caractère agressif de l'eau distribuée).

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la réalisation d'un forage de reconnaissance et seules 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'offre retenue est celle des établissements MENTZLER pour un montant de 22 800 € HT, auquel s'ajoutent des études préalables (hydrogéologue, dossier loi sur l'eau) pour un montant de 3 300 € HT. Après cette 1^{ère} phase de « reconnaissance » et selon les résultats du forage, l'opération sera poursuivie (avec obligation de se soumettre aux formalités administratives : étude de vulnérabilité, enquête publique...) ou elle sera abandonnée et le forage rebouché.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Clément LOING, Adjoint,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'opération de réalisation d'un forage de reconnaissance dans le secteur des Mérelles
- DIT que la plan de financement prévisionnel de cette opération, d'un montant de 26 100 € HT, sera financée comme suit :
 - o Subvention Conseil Général (60%) : 15 660 €
 - o Fonds propres : 10 440 €
- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget « eau et assainissement » 2009

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général.

Fixation du prix de l'eau

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint indique aux membres du conseil municipal, que le prix de l'eau augmentera globalement de 1,3%, ce qui représente pour une facture semestrielle de 60 m3, une augmentation de 2,15 € par rapport à 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer le prix de l'eau pour 2009 comme suit (TVA à 5,5%) :

Frais fixes d'entretien des réseaux :	28 €	HT par semestre
Prix au m3 de 0 à 40 m3 :	0,3443 €	HT par m3
Prix au m3 de 41 à 200 m3 :	1,2502 €	HT par m3
Prix au m3 de 201 à 400 m3 :	1,0762 €	HT par m3
Prix au m3 + de 400 m3 :	0,9108 €	HT par m3
Location du compteur :	5,90 €	HT par semestre
<i>Redevances :</i>		
Assainissement :	0,734€	HT par m3
Modernisation des réseaux de collecte	0,300	HT par m3
Antipollution	0,345 €	HT par m3
Prélèvement	0,035 €	HT par m3

Tarifs de raccordement aux réseaux 2009

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint propose aux élus d'appliquer une augmentation de 2% des tarifs de raccordement aux réseaux publics d'eau et d'assainissement, correspondant à l'inflation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer les tarifs de raccordement aux réseaux publics, comme suit :

1. Raccordement au réseau public de distribution d'eau potable :

Réalisation du branchement par la Commune jusqu'en limite de propriété privée et fourniture d'un compteur par la Commune. Forfait : 107 Euros

2. Raccordement au réseau public d'assainissement :

Réalisation du branchement par la Commune jusqu'en limite de propriété privée. Forfait : 1431 Euros.

2) AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

1. Réparation fuite d'eau HUSSON en régie – remboursement des frais

Le 12 janvier 2009, une importante fuite d'eau a été détectée au niveau du parking de l'entreprise HUSSON COLLECTIVITES.

Vu l'urgence de la situation, les travaux de réparation sur la conduite ont été réalisés par l'équipe communale dès le lendemain.

Ces travaux concernaient la conduite située sur la propriété privée de l'entreprise et sont donc logiquement à sa charge.

Monsieur le Maire propose de demander le remboursement des frais engagés lors de ces travaux à l'entreprise HUSSON COLLECTIVITES.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- RAPPELLE que l'intervention des ouvriers communaux sur une propriété privée n'est possible qu'à titre exceptionnel (par exemple, urgence des travaux, danger...) et sur décision du Maire ;
- APPROUVE les tarifs de location du matériel et de la main d'oeuvre comme suit :
 - o tractopelle : 54 € l'heure (conducteur compris)
 - o camion 10tonnes – 4x4 : 52 € l'heure (conducteur compris)
 - o scie de sol : forfait de 7,50 € par jour
 - o marteau piqueur : forfait de 7,50 € par jour
 - o main d'oeuvre : 15 € de l'heure
- DEMANDE à la société HUSSON COLLECTIVITES le remboursement des frais engagés par la Commune pour la réparation de la fuite d'eau sur le parking de l'entreprise, s'élevant à 946,11 Euros et correspondant à :
 - o Main d'oeuvre et location de matériel communal : 777 Euros,
 - o Fourniture de 2 manchons de réparation : 169,11 Euros

2. Avis du Conseil municipal pour la fixation des tarifs de vacation pour les opérations funéraires de surveillance

Monsieur le Maire Jean-Marie MULLER indique que la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire prévoit une harmonisation des taux de vacations funéraires, qui devront désormais être fixés entre 20 et 25 €. Le Maire doit prendre un arrêté fixant le nouveau taux, après avoir recueilli l'avis de son conseil municipal. Les vacations sont versées aux agents assermentés, en l'occurrence les Brigades Vertes, directement par la famille en deuil.

Pour information, cette même loi a souhaité réduire les opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation ; il s'agit par exemple de la surveillance de la fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès, de la surveillance des opérations de crémation, d'exhumation, de ré inhumation et de translation de corps...

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PROPOSE à Monsieur le Maire de fixer le taux des vacations pour les opérations funéraires de surveillance à 20 € par opération.

3) SEMHA – lotissement de la Filature

1. Signature d'un avenant à la Convention Publique d'Aménagement - SEMHA

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, rappelle aux membres du conseil municipal que la convention publique d'aménagement signée le 15 novembre 2004 avec la SEMHA pour l'aménagement d'un lotissement sur l'ancien site de la Filature, était prévue pour une durée de deux ans. Une première prolongation de 2 ans avait été décidée, soit jusqu'au 15 novembre 2008.

Du fait de la conjoncture immobilière actuelle, l'opération n'est pas achevée à ce jour. Aussi, il est nécessaire de proroger la convention pour une nouvelle durée de deux ans, soit jusqu'au 15 novembre 2010 afin de permettre la bonne fin de l'opération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, quatre votes contre (dont une procuration), une abstention et treize votes pour (dont une procuration),
Après en avoir délibéré;

- ACCEPTE de prolonger la convention publique d'aménagement signée avec la SEMHA le 15 novembre 2004 pour une nouvelle durée de deux ans, soit jusqu'au 15 novembre 2010
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

2. Approbation du CRACL 2008- SEMHA

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, propose de reporter cette délibération, le compte rendu d'activités n'ayant été transmis par la SEMHA que ce jour.

3. Avance temporaire de trésorerie par la Commune à la SEMHA

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal que la convention publique d'aménagement signée avec la SEMHA, prévoit à l'article 17-7 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité du versement d'une avance temporaire de trésorerie effectuée par la Commune à la SEMHA, au bénéfice de l'opération d'aménagement du lotissement de la Filature.

Cette avance permettrait de réduire les frais financiers qui courent du fait du retard de paiement du prix d'achat du terrain par le promoteur. Pour information, après négociations avec la société ORYA, celle-ci a établi un chèque de 25 000 € à l'ordre de la SEMHA, au titre de dommages et intérêts du fait du non respect de ses obligations.

Le projet de convention d'avance de trésorerie soumis à l'approbation du Conseil prévoit le versement par la Commune à la SEMHA d'une avance de trésorerie annuelle et renouvelable de 500 000 €uros. Une première fraction de 400 000 €uros sera versée à la signature de la convention.

Cette avance devra être remboursée par la SEMHA «Société d'Economie Mixte de Haute Alsace» à la Commune sur demande de la commune et au plus tard le 31/12/2009. Elle pourra être renouvelée par délibération du Conseil municipal. Elle ne donnera pas lieu à versement d'intérêts au profit de la Ville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu les articles L. 300-4, L. 300-5, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L. 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1523-2,4°,

Vu la délibération en date du 05/10/2004 approuvant le projet de concession d'aménagement entre la Commune et la SEMHA et autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention,

Vu l'article 17-7 de la concession d'aménagement,

- APPROUVE le projet de convention d'avance temporaire de trésorerie,
- APPROUVE, en application de l'article L.1523-2,4° du Code général des collectivités territoriales, le versement à la SEMHA d'une avance maximale de trésorerie de 500 000 €uros dans les conditions précisées dans le projet de convention d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement ;
- DIT qu'une première fraction de 400 000 €uros sera versée à la signature de convention d'avance de trésorerie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'avance de trésorerie avec la SEMHA ;
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4. Commercialisation de l'opération par la société ORYA

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal que la société ORYA a précisé par écrit qu'elle souhaitait mener à bien la commercialisation du lotissement, sous réserve que la Commune accepte quelques aménagements à la convention de vente initiale :

- la commercialisation du programme en 5 tranches, en commençant par le plus petit lot (le lot n°4) ; puis les lots 1, 5, 3 et 2.
- l'achat du terrain serait réalisé en fonction des 5 tranches au prorata de la surface des lots et dès que la commercialisation serait de 50% sur chaque tranche
- le prix de vente du terrain serait actualisé à hauteur de 4% l'an
- l'organisation d'une réunion d'information et de présentation du programme immobilier aux habitants du village.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la société ORYA à poursuivre la commercialisation des lots selon les modalités précisées ci-dessus et conformément au courrier du 12 mars 2009.

4) POINTS DIVERS

1. Réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux – proposition de la CCVK

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal que la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg propose d'organiser une consultation commune pour la réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

En cas d'accord, la CCVK nous demande également de désigner un technicien et un élu référent pour le suivi de la procédure de consultation et la réalisation de l'étude.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable à une consultation collective pour la réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux, gérée par la Communauté de Communes,
- DESIGNER Monsieur René BRUN, conseiller municipal, comme référent dans ce dossier.

2. Agrément du garde-chasse des lots n° 1 et 5

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Hubert DESAGA, locataire des lots de chasse n° 1 et 5, pour l'obtention de l'agrément de son garde-chasse. M. DESAGA propose de renouveler l'agrément de son garde-chasse actuel M. Jean-Louis HINSINGER, demeurant 3 rue des Cordonniers à KIENTZHEIM (68240).

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le renouvellement de l'agrément de M. Jean-Louis HINSINGER, demeurant 3 rue des Cordonniers à KIENTZHEIM (68240) en qualité de garde-chasse des lots n°1 et 5, sous réserve de la production par le demandeur de tous les justificatifs exigés par la réglementation en vigueur et de l'avis favorable de la fédération des chasseurs.

3. Vente de parcelle à l'EARL Chèvrerie des Embetschés – modification de la DCM du 4 septembre 2008

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2008, il avait été décidé de vendre les parcelles communales situées au lieudit « Champs de la Croix » et cadastrées section 5 n°26, 27, 28 et 29, d'une superficie de 41,92 ares, au prix de 50 €uros l'are, soit 2 096 €uros à l'EARL « chèvrerie des Embets », dont le gérant est Monsieur Gaspard SCHMITT.

Monsieur Gaspard SCHMITT sollicite la Commune pour modifier cette délibération en ce qui concerne la parcelle cadastrée section 5 n°28. Il demande que la partie de la parcelle d'une surface de 16,17 ares supportant la maison d'habitation soit vendue à M. Gaspard SCHMITT et Mademoiselle Maeva GERARD ; l'autre partie d'une surface de 8,33 ares serait vendue à l'EARL « chèvrerie des Embets ».

En cas d'accord de l'assemblée, il convient de modifier la délibération sur ce point.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu l'avis des Domaines du 6 août 2007, estimant la valeur vénale des terrains à 1 250 €uros,
VU les délibérations du conseil municipal en date du 10 avril et du 4 septembre 2008,

- DECIDE de céder à l'EARL « chèvrerie des Embets », dont le gérant est Monsieur Gaspard SCHMITT, domicilié 226 les Embetschés les parcelles communales situées au lieudit « Champs de la Croix » et cadastrées section 5 n°26, 27, partie de la parcelle 28 d'une surface de 8,33 ares et 29, d'une superficie de 25,75 ares, au prix de 50 €uros l'are, soit 1 287,50 €uros ;
- DECIDE de céder à Monsieur Gaspard SCHMITT et Mademoiselle Maeva GERARD, domiciliés 226 les Embetschés la parcelle communale située au lieudit « Champs de la Croix » et

cadastrée section 5 partie de la parcelle 28 d'une surface de 16,17 ares, au prix de 50 Euros l'are, soit 808,50 Euros.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés qui en résultent ;
- RAPPELLE que les frais de notaire qui seront engagés pour la rédaction des actes seront à la charge de l'acquéreur.

4. Soutien de l'ONF – demande de la FNCOFOR

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part aux membres du conseil municipal du courrier envoyé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) demandant aux élus de soutenir les agents de l'ONF dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, engagée actuellement par le gouvernement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, trois abstentions et quinze votes pour (dont deux procurations)

- DEMANDE le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1684 agents patrimoniaux équivalents temps plein pour conserver un service public de qualité en milieu rural

5. Soutien au maintien du poste de RASED dans le canton

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part aux membres du conseil municipal de la demande de soutien émanant des parents d'élèves et des enseignants des écoles élémentaires du canton, pour le maintien du poste de RASED dans le canton (basé à l'école d'Orbey).

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé par l'Inspection académique de supprimer le poste « E » rattaché à l'école élémentaire d'Orbey à compter de la rentrée de septembre 2009. Parallèlement, il est prévu une extension du poste de Kaysersberg à l'ensemble des 10 communes de la Vallée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite redire son attachement au maintien de l'école maternelle d'Hachimette.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

Conscient de l'utilité d'un soutien scolaire spécifique, spécialisé et individualisé pour les élèves en difficulté,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DEMANDE le maintien des enseignants RASED pour les écoles en qualité et quantité nécessaire, et notamment celui rattaché à l'école élémentaire d'Orbey,
- DEMANDE le maintien de l'école maternelle d'Hachimette,
- CHARGE Monsieur le Maire de faire remonter ces doléances auprès des instances concernées.

5) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- ❖ Commission signalisation : un projet concernant la signalisation des « produits locaux » et des « commerces » sera prochainement proposé pour avis au conseil ;
- ❖ Commission communication : pour le site Internet : la commission restreinte continue de son travail de collecte des informations ; mise en ligne prévue à la mi-mai.
- ❖ Commission vie associative : la commission travaille sur les nouveaux critères d'aides financières aux associations et sur une convention simplifiée de location des salles.
- ❖ Commission fleurissement : prévue le 26 mars.

6) COMMUNICATIONS DIVERSES

Ligue contre le cancer

La collecte organisée dans la Commune par les bénévoles de l'association a permis de récolter la somme de 8 044 €.

Accueil de la société de musique de Lannilis

Monsieur le Maire rappelle que le comité de liaison Lapoutroie – Lannilis et la Concordia auront le plaisir d'accueillir la société de musique de Lannilis du 6 au 8 avril prochains. Avis aux bénévoles pour l'accueil des participants (contacter Jean-Paul RAFFNER).

Calendrier

- *mardi 31 mars à 19 heures : réunion de travail du CM : accessibilité des bâtiments (à la salle des ventes)*
- *lundi 11 mai à 20 heures : Conseil Municipal*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 15.